

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS SPÉCIAL FÊTES YESI

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU-CONCOURS

La société **YESI** (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est situé à 7 rue saint joseph 57950 Montigny-les-Metz, organise un jeu-concours intitulé « **Grand Jeu-Concours Spécial Fêtes YESI** », qui se déroulera du **2 au 15 décembre 2024** inclus sur les réseaux sociaux **Instagram** et **Facebook**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure résidant en **France Métropolitaine**.

Ne peuvent pas participer :

- Les salariés de l'Organisateur, leurs familles, ou toute personne impliquée dans l'organisation du jeu.
La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant doit respecter les conditions suivantes :

Sur Facebook :

1. Liker la publication du jeu-concours.
2. Taguez au moins un ami en commentaire avec le hashtag **#YESI**.
3. Partager la publication en story (optionnel, mais double les chances).
4. Être abonné(e) à la page Facebook officielle de YESI (non obligatoire)

Sur Instagram :

1. Suivre le compte **@yesi.france**.
2. Liker le post du jeu-concours.
3. Enregistrer le post.
4. Taguez au moins un ami en commentaire.

Les participants peuvent multiplier leurs chances en respectant les conditions sur les deux réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le **18 décembre 2024** parmi l'ensemble des participants répondant aux conditions de participation.

3 gagnants seront désignés et remporteront les lots détaillés à l'article 5. Les résultats seront annoncés sur les pages officielles **Facebook** et **Instagram** de YESI. Les gagnants seront également contactés en message privé.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les gagnants recevront les lots suivants :

1. **Un bon d'achat d'une valeur de 200 €**, valable sur le site www.yesi.fr.

2. **Un bonnet Oslo YESI**, d'une valeur de 50 €.
3. **Une paire de chaussettes Bari YESI**, d'une valeur de 20 €.

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre lot.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

Les lots seront envoyés par voie postale à l'adresse communiquée par les gagnants après validation de leur identité. Les frais d'envoi sont pris en charge par l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommage lors de l'envoi postal.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'imposent. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement des plateformes Facebook ou Instagram.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la gestion du concours et à l'attribution des lots. Elles ne seront ni revendues ni utilisées à d'autres fins.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. En cas de litige, l'Organisateur se réserve le droit de trancher sans appel.

ARTICLE 10 : CONTACT

Pour toute question relative au jeu-concours, les participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@yesi.fr

Société YESI SAS

Siret : 979 556 016 00017